



A Mesdames et Messieurs  
les Conseillères et Conseillers  
communaux de Chavornay

CK/sw

Chavornay, le 22 septembre 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

### **Extinction de l'éclairage public à Essert-Pittet**

La Commune de Chavornay tente, à son échelle, de contribuer à la préservation de notre environnement en agissant notamment au niveau du concept énergétique. Dans ce cadre, une phase test a été programmée pendant laquelle l'éclairage public sera éteint à Essert-Pittet, soit

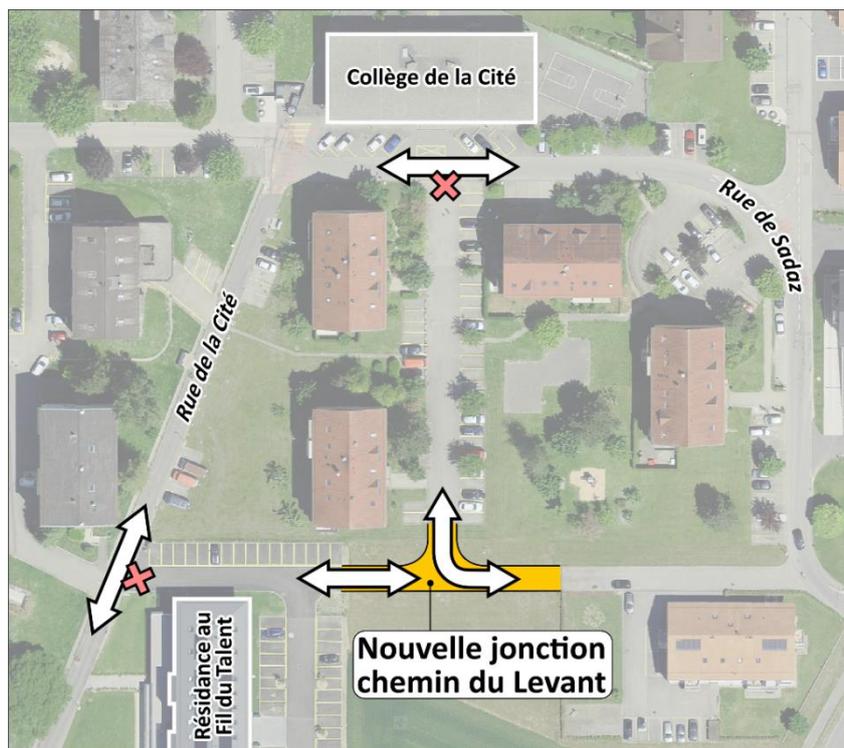
**du 7 octobre 2020 au 7 janvier 2021  
de minuit à 5 h00**

Toutefois, l'éclairage sera maintenu aux horaires habituels le long de la route cantonale en traversée de localité.

A l'issue de cet essai, nous enverrons un courrier à chaque ménage afin de mener une enquête de satisfaction.

Enfin, cet essai sera ultérieurement étendu aux localités de Chavornay et Corcelles-sur-Chavornay.

## Rue de la Cité – Rue de Sadaz – Rue du Levant Modification de la circulation



La Municipalité souhaite réaliser des aménagements sur le secteur Nord de la rue de la Cité et de la rue de Sadaz, devant le collège de la Cité.

Actuellement, des travaux sont en cours au chemin du Levant pour la création d'un nouvel accès unique aux parkings des immeubles situés à la rue du Levant 2, 7-9 et à la rue de Sadaz 5.

Une fois ces travaux réalisés, les deux accès existants mentionnés d'une croix sur le plan ci-dessus ne seront plus accessibles au trafic automobile.

Les aménagements devant le collège de la Cité seront prochainement mis à l'enquête publique.

### Compte 9123.2 « terrains et bâtiments Corcelles » Réponse aux questions de M. Dominique Reymond

Extrait du procès-verbal de la séance du 19 juin 2020 :

9.1 M. Dominique Reymond, à la page 8, compte 9123.2 « terrains et bâtiments Corcelles »

*Il constate qu'au bilan 1<sup>er</sup> janvier 2019 il y a la somme de CHF 772'280.- et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il y avait CHF 500'000.-, la différence est de CHF 272'280.-. Il demande si l'on a pris en compte le domaine de pressoir qui est sorti dans le tableau des investissements et amortissements. Ce qui le surprend, c'est que la valeur ECA de ce bâtiment est de plus de 1 millions de francs. Il est étonné de voir qu'il a été comptabilisé pour un montant de CHF 272'280.-*

*M. Kunze demande de quel compte il s'agit ?*

*M. Reymond répond compte 9123.2, il dit que la différence de CHF 272'280.- provient du bâtiment du pressoir, mais la valeur de celui-ci est supérieure.*

*M. Kunze dit qu'il répondra par écrit.*

*M. Reymond demande à quoi correspond le début de CHF 44'229.40 du même compte ?*

*M. Kunze dit qu'il répondra par écrit à cette question également.*

**Réponses aux questions de M. Reymond :**

Valeur 1.1.2018	CHF 500'000.00
Mouvement 2018 (Le Pressoir, Transfert du compte 9143.508 patrimoine administratif au compte 9123.2 patrimoine financier)	CHF 272'280.00
Valeur 31.12.2018/01.01.2019	CHF 772'280.00
Mouvement 2019 (Le Pressoir, décompte final JPF Entreprise générale SA)	CHF 44'229.40
Valeur 31.12.2019	CHF 816'509.40

Les montants de CHF 272'280.- et de CHF 44'229.40, soit un total de CHF 316'509.40 correspond aux factures payées dans le cadre de l'étude et de la réalisation de la rénovation du domaine du Pressoir, conformément aux préavis n° 4/13 (étude CHF 85'000.-) et n° 7/13 (réalisation CHF 250'000.-) adopté par le Conseil général de Corcelles. Le crédit total accordé est de CHF 335'000.-, par conséquent les dépenses sont inférieures au crédit accordé de CHF 18'490.60.

Dans le cadre de l'opération du Pressoir, il faut également tenir compte du terrain cédé (parcelle 3043, 1781 m<sup>2</sup>, valeur comptable et du registre foncier = zéro), mais valorisé dans le projet à CHF 450.-/m<sup>2</sup>, soit une valeur de CHF 801'450.-.

La Municipalité